

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Henri DUBREUIL, Président en exercice

Présents : François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Nicole MAGNIER (La Cruzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille) ;

Absents ayant donné procuration : François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ayant donné procuration à Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ayant donné procuration à Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ;

Excusés : Marc BEAUMONT (Virlet) ; ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) ;

Secrétaire : Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ;

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 53 – Présents : 35 – Votants (présents ou représentés) : 41

ADMINISTRATION GENERALE

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président refait une brève synthèse de la réunion de la veille concernant la venue de madame la Préfète.

Approbation du compte-rendu du conseil du 2 juillet 2019

Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du Président

Arrivée de Jocelyne Lelong

M. Michel souhaiterait que pour les prochaines fois, les documents soient paginés afin de ne pas se perdre dans l'ordre de lecture.

Mme Pompili aimerait savoir si d'autres mutuelles ont postulé et si cette opération a un coût pour la Communauté de Communes. M. Michel, de son côté, souhaiterait en savoir plus sur le déroulé de cette procédure.

La parole étant donnée à Mme Benoit, celle-ci indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, sur le site Centreofficielles.com et sur la plateforme de dématérialisation de l'EPCI pour le lancement d'un marché en procédure adaptée pour la sélection d'une mutuelle santé de territoire. A la date limite de remise des offres, 3 candidats avaient déposé une offre.

Il y a eu ensuite, conformément au règlement de la consultation, des négociations avec un petit groupe de travail, l'objectif étant de parvenir à trouver la mutuelle ou l'assureur présentant le meilleur rapport qualité/prix au vu des critères rappelés dans la note distribuée aux élus à savoir :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- la couverture du contrat appréciée notamment au vu de la nature des garanties proposées, des montants d'indemnisation, des éventuelles franchises,...	45%
2 –le montant des cotisations	35 %
3- la disponibilité du candidat et sa capacité à gérer efficacement le contrat et les sinistres	15%
4- la lisibilité et clarté du contrat proposé aux adhérents	5%

Elle précise que lors de ces négociations, l'idée était vraiment de vérifier, autant que faire se peut bien sûr, le sérieux de l'assureur et son engagement à maintenir les 3 niveaux de garanties exigés et les prix annoncés durant les 3 années de la « labellisation ». Elle rappelle en effet que cette opération ne coûte rien à l'EPCI (hormis les frais de procédure), que l'idée est d'aider la population en montant une sorte de « contrat groupe territorial » permettant à la population et aux travailleurs du territoire, notamment les moins favorisés, d'accéder à une mutuelle santé sérieuse à prix abordable, en évitant les délais de stage ou de carence ainsi que les questionnaires de santé.

M. Michel se félicite du travail accompli pour le public en difficulté sur le territoire.

Mme Duboisset annonce qu'il y aura des réunions publiques sur Saint-Eloy, Pionsat et Saint-Gervais pour expliquer le dispositif à la population (les 30 septembre et 1 et 2 octobre 2019) et qu'ensuite des permanences se tiendront régulièrement une fois par mois.

Mme Karine Bournat-Gonzalez explique que pour le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires du budget principal de la Communauté de Communes pour tenir compte de l'ouverture du service d'accueil de loisirs de Biollet à compter du 1er septembre 2019 à hauteur de 7 040€,

Mme Lelong profite de cette question pour présenter Nicolas Gérard, le nouveau coordinateur enfance/jeunesse. Elle se réjouit de l'ouverture de l'ALSH les mercredis à Biollet et en profite pour remercier les membres du groupe de travail enfance/jeunesse pour le travail effectué lors de ces commissions ainsi que les services.

Mme Bournat-Gonzalez rappelle également que la CAF a attribué au service Multimédia une subvention « Promeneurs du Net » d'un montant de 1500 € pour la gestion du service, que cette recette couvre les frais de téléphonie et d'internet déjà inclus au budget mais que pour permettre l'acquisition de petit équipement complémentaires une décision modificative à hauteur de 650€ est nécessaire,

A cette occasion, M. le Président se félicite des actions mises en place sur le territoire concernant les dangers du numérique touchant le jeune public.

Mme Bournat-Gonzalez rappelle enfin :

- la nécessité de pouvoir au remplacement d'agent en congés maladie et/ou de maternité, les frais de ces agents étant compensés par les remboursements d'indemnités journalières pour les congés maladies et maternité à venir. Cela nécessite néanmoins une décision modificative à hauteur de 13 000€ (les crédits supplémentaires étant équilibrés par les remboursements d'indemnités journalières perçues),
- le fait que la notification du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a fait apparaître un montant, à reverser aux communes, supérieur de 6800€ par rapport aux prévisions (montant équilibré par les recettes supplémentaires de l'Etat perçues par l'EPCI),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le budget principal de la Communauté de Communes :

Accueil de loisirs de Biollet :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Alimentation			60623	120,00
Fournitures de petit équipement			60632	500,00
Voiries	615231	7 040,00		
Autres frais divers			6188	100,00
Transports collectifs			6247	250,00
Rémunération principale			64111	6 000,00
Médecine du travail, pharmacie			6475	70,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		7 040,00		7 040,00

Promeneurs du Net :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures de petit équipement	60632	650,00		
Participations - Autres organismes			7478	650,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		650,00		650,00

Remplacement congés maladies et maternité :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Rémunérations	64131	13 000,00		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	13 000,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		13 000,00		13 000,00

EPIC :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal			73223	6 800,00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	739223	6 800,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		6 800,00		6 800,00

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

02- Création de poste

Le Président donne la parole à Madame Benoit qui évoque les difficultés à trouver des candidats pour pourvoir les postes proposés (candidatures farfelues, frein lié à l'éloignement géographique de la Métropole,..).

Il propose ensuite au Conseil Communautaire :

- De créer les postes suivants :

Pour les services généraux :

- 1 poste de responsable de l'administration générale à temps complet sur le grade :
 - de rédacteur ou
 - de rédacteur principal de 2ème classe ou
 - de rédacteur principal de 1ère classe ou
 - d'attaché
 - en fonction du candidat retenu
- 1 poste de chargé de mission économie à temps complet sur le grade :
 - de rédacteur ou
 - de rédacteur principal de 2ème classe ou
 - de rédacteur principal de 1ère classe ou
 - d'attaché ou
 - d'attaché principal ou
 - d'ingénieur
 - en fonction du candidat retenu

M. Sauterau souhaite préciser que ces dépenses sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE / JEUNESSE

03- Règlement intérieur ALSH Pionsat

À la suite de l'ouverture de l'antenne de l'accueil de loisirs de Pionsat à Biollet, Jocelyne Lelong précise qu'il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs communautaire ci-annexé qui sera affiché dans les structures et remis aux familles.

Adopté à l'unanimité

ÉCONOMIE

04- Attribution de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds A89

Les dossiers de demande de subvention suivants ont été reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du Fonds A89 :

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux ou acquisitions	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE Fonds A89	LEADER
EURL LEPART JULIEN	Boulangerie	Place du 1er mai 63390 Saint Gervais d'Auvergne	Monsieur LEPART, gérant de l'EURL Lepart Julien récemment constituée est un artisan boulanger en cours d'implantation sur la commune de St Gervais d'Auvergne. Ce nouvel établissement sera installé dans le local de l'ancienne boulangerie-pâtisserie historique de la commune (place du 1er mai) suite à son acquisition. Le présent dossier retient les investissements nécessaires à la réouverture du local : Mobilier et matériel professionnel, conception et pose de l'enseigne commerciale	10 942,59 €		2 189,00 €	2 188,52 €	20%	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à cette entreprise, dans le cadre du Fonds A89, une subvention calculée en appliquant le taux de subvention précisé dans le tableau ci-dessus au montant définitif HT des travaux ou

acquisitions. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention également précisé dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Gaillard donne quelques précisions sur le parcours du bénéficiaire originaire du territoire.

Adopté à l'unanimité

05- Règlement intérieur général de la Maison de l'Entrepreneur

M. Sauterau explique qu'il convient de mettre en place un règlement intérieur pour la Maison de l'Entrepreneur de la Communauté de Communes, afin de définir les conditions d'occupation et les obligations des occupants de cet équipement.

Le projet de règlement intérieur proposé par le groupe de travail « Développement économique, agriculture et forêt » est ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le règlement intérieur de la Maison de l'Entrepreneur ci-annexé, qui sera affiché dans le bâtiment et remis aux locataires

M. Gaumet demande si prochainement, un flyer comprenant les informations clés de la Maison de l'Entrepreneur sera distribué. M. Sauterau répond qu'un projet de communication est en cours sur tous les sites économiques de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

06- Avenant au crédit-bail de Socamont

M. Sauterau rappelle les problèmes financiers rencontrés par l'entreprise expliquant les impayés et donc cet avenant.

Mme Daffix-Ray indique que l'entreprise SO.CA.MONT a souvent eu des problèmes financiers mais que leurs dettes ont toujours été honorées. Elle ajoute que cette entreprise a contribué à l'économie du territoire en créant des emplois et en essayant de les maintenir.

M. Michel rejoint cette intervention en disant qu'ils ont démontré pouvoir être dignes de confiance.

Considérant le contrat de vente à terme établi entre le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Zone de Saint Eloy les Mines – Youx – Montaigut en Combraille et la Société Caoutchoutière de Montaigut (SO.CA.MONT) en date du 25 février 2010, portant sur l'ensemble industriel et le terrain attenant localisés au lieu-dit Le Viziers, sur la Commune de Montaigut en Combraille (figurant au cadastre sous les numéros de parcelle A1636 et A 1649).

Considérant que ce contrat prévoyait le paiement d'un montant total de 671 254,16 € HT en 120 mensualités soit 119 mensualités égales de 5 593,78 € et 1 mensualité de 5 594,34 €, la première échéance correspondant au paiement du loyer de janvier 2010 et la dernière au paiement du loyer de décembre 2019.

Considérant que sur les années 2015, 2016, 2018 et jusqu'en février 2019, 21 mensualités n'ont pas été payées en Trésorerie suite à l'émission des titres par la Communauté de Communes, correspondant à un

montant de 117 469,38 € HT après déduction des montants prévus dans le cadre du plan de redressement de l'entreprise SO.CA.MONT.

Considérant que sur la période de mars à décembre 2019 (soit pour les 10 dernières mensualités), la Communauté de Communes a suspendu l'émission des titres dans l'attente qu'un accord soit trouvé avec l'entreprise SO.CA.MONT pour les précédentes mensualités impayées, les mensualités de cette période représentant un montant total de 55 938,36 € HT.

Considérant qu'un échéancier de paiement a été validé et signé par l'entreprise SO.CA.MONT et le comptable public afin de fixer de nouvelles dates de paiement pour la dette de 117 469,38 € HT, à compter du 29/07/2019 et jusqu'au 28/03/2021.

Considérant qu'il est à présent nécessaire de mettre en place un avenant au contrat de vente à terme sur la période d'avril 2021 à janvier 2022, pour les 10 mensualités prévues initialement sur la période de mars à décembre 2019, pour un montant total de 55 938,36 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la signature d'un avenant au contrat de vente à terme avec la Société Caoutchoutière de Montaigut (SO.CA.MONT) sur la période d'avril 2021 à janvier 2022, pour les 10 mensualités prévues initialement sur la période de mars à décembre 2019 pour un montant total de 55 938,36 € HT., tous les frais inhérents à cet acte étant à la charge de l'entreprise,
- de donner mandat au Président et au Vice-Président délégué pour signer cet acte et tous documents afférents

Adopté à l'unanimité

CULTURE

07- Convention de subvention

Mme Duboisset présente les demandes de subventions formulées par les associations suivantes :

- Centre Départemental des Musiques et Danse traditionnelle du Puy-de-Dôme Les Brayauds pour l'organisation du festival Comboros à Saint Gervais d'Auvergne
- Association ArtD'Ecole pour l'organisation de son Festival 2019 au Château de Pionsat
- Association Altérité Culturelle en Combrailles pour l'organisation du Festival Ernest Monpied sur la commune de Saint Gervais D'Auvergne
- Association Les Fêtes Musicales de Pionsat pour l'édition 2019 de leur festival à Pionsat et Saint Eloy Les Mines

M. Michel se félicite des prestations proposées par l'association Fêtes Musicales de Pionsat et se demande si elles pourraient rayonner sur un territoire plus large. M. Gaumet répond que malheureusement il y a peu de bénévoles et peu de moyens de communication. Pour que ce festival se déplace dans d'autres communes, les organisateurs auraient besoin d'aide financière. Néanmoins, il y a déjà eu un début d'itinérance sur St Eloy.

M. Duverger précise que ces subventions relèvent bien de la compétence culturelle et ont été budgétées.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Compte	Bénéficiaire	Montant
6574	Centre Départemental des Musiques et Danse traditionnelle du Puy-de-Dôme – Les Brayauds	3 700.00 €
6574	Association Art d'école	300.00 €
6574	Association Altérité Culturelle en Combrailles	300.00 €
6574	Association Fêtes Musicales de Pionsat	750.00 €

Abstention de Sylvain Durin, Annie Mansat, Michelle Pompili, Viviane Ravet, Huguette Guerling et Pierre Monteil, ainsi que les personnes qu'ils représentent.

Annelise Duron vote contre.

Adopté à la majorité

FORÊT

08- Vente de bois 2020

M. Sauterau présente le programme d'aménagement forestier établi pour le Bois des Brosses sur la période 2011-2030.

Considérant le programme de coupes proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour le Bois des Brosses relevant du régime forestier (proposition ci-annexée).

Considérant que les modes de vente à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019, les ventes par adjudication ou appels d'offre prenant désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence (les ventes de gré à gré hors ventes publiques restant également en vigueur pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- concernant l'assiette des coupes, d'accepter la proposition reprise dans le tableau suivant :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire : AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	5B	RE (Régénération)	AJOUT

- concernant la destination des coupes et le mode de vente de chacune des coupes,

d'accepter la proposition suivante :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination :	Mode de commercialisation :
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	5B	RE	Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence	Sur pied en bloc

Adopté à l'unanimité

HABITAT

09- Accords de subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mme Duboisset informe les conseillers communautaires que l'Anah a accepté le 08 août 2019 de faire un engagement rectificatif et de recalculer la subvention accordée à Madame BAEZA, au vu de modifications apportées aux devis figurant dans le dossier de demande de subvention initial.

Il est à présent nécessaire que le Conseil communautaire modifie l'accord de subvention établi pour Mme BAEZA Rafaëla lors de sa réunion du 27 juin 2018, afin de le remplacer par un nouvel accord de subvention tenant compte des données suivantes :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
Mme BAEZA Rafaëla	PO	25 rue Porte Montmarault 63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE	Travaux de réhabilitation d'un logement très dégradé	51 143 €	5 000 €	10%	32 000 €	63%
TOTAUX				51 143 €	5 000 €		32 000 €	

La Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a par ailleurs reçu dans le cadre de l'OPAH les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
M. et Mme FAVREAU Marc et Jocelyne	PO	5 rue des Forges 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie	12 128 €	606,40 €	5%	7 883,00 €	65%
M. et Mme GENDRE Aimé et Francette	PO	10 rue des Bayons 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux autonomie de la personne /Travaux d'économie d'énergie	19 483 €	974,15 €	5%	11 689,80 €	60%
M. et Mme RENARD Christophe et Angélique	PO propriétaire 21/05/2019	39 rue Jean Duranthon 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économie d'énergie / Travaux de mise aux normes électriques / accession à la propriété	23 246 €	1 162,30 €	5%	12 046,90 €	52%
Mme THOMARAT Jeannine	PO	La Bergerolle 63700 YOUX	Travaux autonomie de la personne	4 218 €	210,90 €	5%	2 319,90 €	55%
Mme BICHARD Colette	PO	8 rue des Chênes 63700 YOUX	Travaux d'adaptation de salle de bains	3 433 €	171,65 €	5%	1 888 €	55%
TOTAUX				62 508 €	3 125 €		35 828 €	

M. Duverger s'interroge sur le fait que le premier bénéficiaire a bénéficié d'un taux de subvention de 10%. Mme Duboisset lui explique que ce taux dépend de la situation des bénéficiaires et des travaux envisagés.

Il est ensuite proposé au Conseil Communautaire :

- de passer un avenant à l'accord de subvention établi pour Mme BAEZA Rafaëla lors du Conseil communautaire du 27 juin 2018, modifiant les conditions de subventionnement comme précisé ci-dessus,
- d'accorder à chacun des propriétaires listés ci-dessus une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans les tableaux ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans les tableaux ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

10- Accords de subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental Programme d'Intérêt Général (PIG)

Mme Duboisset présente les dossiers de demande de subvention suivants qui ont été reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Madame AUCOUTURIER Lucienne	PO	Le Bourg 63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT	Autonomie de la personne / Amélioration énergétique	16 128 €	806,40 €	5%	10 483,20 €	65%
Madame BRENNAN Serena	PO	Navoirat 63560 MENAT	Amélioration énergétique	13 996 €	699,80 €	5%	9 097,40 €	65%
Monsieur DREUX Bruno	PO	Garde 63390 SAINTE CHRISTINE	Amélioration énergétique	28 816 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	45%
Monsieur ROSSIGNOL Maxime	PO	Le Mas 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Amélioration énergétique	34 017 €	1 000,00 €	5%	9 600,00 €	28%
Madame MOURDON Andrée	PO	Vivier 63330 VERGHEAS	Autonomie de la personne	5 572 €	278,60 €	5%	3 064,50 €	55%
								#DIV/0!
TOTAUX				98 529 €	3 784,80 €		45 245,10 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

MOTION

11- Motion pour s'opposer au projet de restructuration présenté par le DGFIP

Le Président présente le projet de motion.

Mme Daffix Ray a été surprise que le sujet ne soit pas abordé lors de la venue de madame la Préfète. Il faut insister sur la volonté de ne rien signer et de reporter le projet afin d'être concerté.

M. Michel indique qu'il n'y a jamais eu de concertation dans le Puy-de-Dôme. Cette carte est contraire à la volonté du gouvernement qui prétend s'intéresser au milieu rural alors qu'on « le tue ». Un report du projet porté par la DGFIP est sollicité dans l'attente d'une concertation des collectivités.

Le projet de motion présenté est amendé/complété en séance puis soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé que celui-ci soit transmis à toutes les mairies.

Fin 20h20

DIVERS

M. Gaillard informe les conseillers communautaires sur le fait que l'usine Dietal compte licencier 70 salariés. Les habitants du territoire sont particulièrement touchés.

M. Dumas intervient ensuite pour dire qu'il n'a pas l'impression que les services de l'état ont pris au sérieux la pénurie d'eau. Les agriculteurs sont les premiers touchés, ne pouvant mettre leur bétail aux pâturages, ils sont obligés de commencer à piocher dans les réserves de foin pour l'hiver.

M. Blanchon rejoint le discours de M. Dumas et incite les communes à se soutenir les unes les autres.

M. Sauterau invite les élus à parler de l'association des Paysans Solidaires pour ne pas laisser les agriculteurs seuls dans une situation difficile.

Jérôme Gaumet regrette lui les comportements irresponsables de certains habitants malgré la situation alarmante. Il précise également que qu'il n'y a pas assez d'arbres sur certains territoires, ce qui permettrait d'assurer une certaine stabilité du climat.

Certains élus se sont donc interrogés sur l'opportunité d'étudier la possibilité d'une prise de la compétence eau avant la date butoir de 2026.

M. le Président donne ensuite la parole à M. David Daraize, porteur de projet de l'association Ressourcerie L'Ent'Remise pour qu'il présente son projet d'installer un atelier de réinsertion à Saint Eloy les Mines (doc ci-joint).